

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2022

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro	Objet	Approuvée
2022-12-12/20	Vote du règlement budgétaire et financier	OUI
2022-12-12/21	Adoption des tarifs applicables aux sorties seniors, familiales et intergénérationnelles à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023	OUI

Elles sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.ville-st-jean-bonnefonds.fr/ccas>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Nombre de  
conseillers**

En exercice : 11  
Présents : 6  
Votants : 10

**Le 15 décembre 2022, à 17h30 heures,**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

Date de convocation : 8 décembre 2022

**Présents** : A. GARZENA - C. IMBERT - C. DECOT - S. FALCON - M. GACON - K. FLEURY ALCARAZ**Absents ayant donné pouvoir** : M. CHAVANNE à S. FALCON – P. FAURE à M. GACON – M. MOUNIER à A. GARZENA – D. DAL COL à C. IMBERT**Absents** : M. BARSOTTI**Secrétaire de la séance** : C. IMBERT**Vote du règlement budgétaire et financier****/20****Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;**Vu** la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;**Considérant** que dans le cadre du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, il convient d'adopter un Règlement budgétaire et financier ;**Considérant** que le règlement budgétaire et financier a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.**Considérant** qu'il décrit notamment les processus financiers internes que le CCAS de la Commune de Saint-Jean-Bonnefonds a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.**Considérant** que le présent règlement pourra être actualisé en fonction des besoins et de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'adopter le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 19 décembre 2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Le Président,

**Marc CHAVANNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210121-20221219-20221215-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

**Nombre de  
conseillers**

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 10

**Le 15 décembre 2022, à 17h30 heures,**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

Date de convocation : 8 décembre 2022

**Présents** : A. GARZENA - C. IMBERT - C. DECOT - S. FALCON - M. GACON - K. FLEURY ALCARAZ

**Absents ayant donné pouvoir** : M. CHAVANNE à S. FALCON – P. FAURE à M. GACON – M. MOUNIER à A. GARZENA – D. DAL COL à C. IMBERT

**Absents** : M. BARSOTTI

**Secrétaire de la séance** : C. IMBERT

**Adoption des tarifs applicables aux sorties seniors, familiales et intergénérationnelles à partir du  
1<sup>er</sup> janvier 2023 /21**

M. le Président propose au Conseil d'administration l'adoption d'une grille tarifaire applicable aux sorties seniors, familiales et intergénérationnelles proposées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Période	Sorties	Adultes	Enfants – 12 ans
Janvier	Repas seniors	15,00 €	0,00 €
Hiver	Sortie familiale Villard de Lans	27,00 €	22,00 €
Printemps	Sortie Seniors <i>Cité du chocolat Palais Idéal du Facteur Cheval</i>	35,00 €	0,00 €
Juillet	Sortie familiale Sortie à la mer	20,00 €	10,00 €
Automne	Sortie intergénérationnelle à Peaugres	25,00 €	15,00 €
Noël	Sortie familiale <i>Le Grand Parc de Noël</i>	27,00 €	22,00 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire, telle que présentée, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 19 décembre 2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Le Président,

**Marc CHAVANNE**